



Parc national  
des Cévennes

Arrêté n° 20170361 du 28 AOUT 2017 portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme

La directrice de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L331-4 1 du code de l'environnement,  
Vu le décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, et notamment l'article 7.-II. 6°,  
Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes, et notamment la modalité 9-2 relative aux travaux nécessaires à une activité autorisée et notamment la modalité 8 relative aux règles générales applicables aux travaux, constructions et installations soumis à autorisation et l'annexe 1 VI,  
Vu la demande de la SELO, représentée par M. NOYER Dorian, en date du 21/06/2017 pour la nature et la localisation des travaux ci-après visées,  
Vu l'avis favorable du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national des Cévennes en date du 08/08/2017,

Considérant l'axe 7 de la charte du Parc national des Cévennes : « Dynamiser le tourisme »,  
Considérant que les travaux décrits dans la demande, assortis des prescriptions détaillées ci-dessous, sont compatibles avec la préservation des paysages, des espèces et des milieux patrimoniaux du Parc national des Cévennes,

#### ARRETE

##### Article 1 :

Le pétitionnaire, Monsieur Dorian NOYER représentant la SELO, est autorisé à réaliser les travaux suivants qui seront conformes au dossier technique fourni dans la demande :

*Nature des travaux :* Implantation d'une aire de jeux en bois

*Localisation des travaux :* Lozère / Commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère / Le Mas de la Barque

##### Article 2 :

L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- l'implantation se fera sous le parking au plus près du bâtiment d'accueil ;
- l'installation sera en bois d'essence locale non traité ; aucun revêtement ne sera posé au sol ;
- en fin de chantier, toutes traces de travaux devront être effacées.

##### Article 3 :

Le présent arrêté ne dispense pas le demandeur des autorisations nécessaires au titre des autres législations applicables au projet.

##### Article 4 :

Le pétitionnaire doit transmettre le présent arrêté aux personnes chargées de l'exécution des travaux afin qu'elles prennent connaissance et qu'elles respectent les prescriptions mentionnées à l'article 2.

##### Article 5 :

Le pétitionnaire annoncera le démarrage des travaux au moins 15 jours à l'avance au service instructeur (Hélène Bouchard Seguin,

Parc national des Cévennes  
- SDD, 6 bis place du Palais,  
48400 Florac-Trois-Rivières  
Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat)

- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

##### Diffusion :

- 1 copie pour le pétitionnaire
- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont Lozère
- 1 copie massif Mont Lozère
- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4589.17)
- 1 original PNC-SG

**Article 6 :**

Le présent arrêté est délivré pour une période de deux années à compter de sa notification.

**Article 7 :**

Les agents du Parc national des Cévennes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La directrice de l'établissement public  
du Parc national des Cévennes

  


Anne LEGILE

Le présent arrêté peut être contesté par recours gracieux auprès de l'établissement public du Parc national des Cévennes, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également être contesté dans le même délai devant le Tribunal administratif de Nîmes.

Parc national des Cévennes  
- SDD, 6 bis place du Palais,  
48400 Florac-Trois-Rivières  
Lozère  
Tél. : 04 66 49 53 11 (secrétariat)  
- massif PNC Mont Lozère (tél. 04 66 61 28 62)

Diffusion :  
- 1 copie pour le pétitionnaire  
- 1 copie mairie de Pont de Montvert Sud Mont  
- 1 copie massif Mont Lozère  
- 1 copie PNC-SDD (dossier n° 4589.17)  
- 1 original PNC-SG